

ARRÊTÉ n° 2023-304

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 09/11/2023

La Directrice de l'IUT Lumière

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** Les arrêtés électoraux n° 2023-270 et n°2023-268 ;
- Vu** l'arrêté 2022-89 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 9 novembre 2023,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 9 novembre 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : salle du conseil

Président.e de bureau de vote : Claudine GAY

Assesseur.e 1 : BONNET Patricia

Assesseur.e 2 : DOLCE Cyrille

Assesseur.e 3 : HEDELIUS Nicolas

Assesseur.e 4 : OLIUS Olha

Assesseur.e 5 : ORSAT Sylviane

Assesseur.e 6 : ROGER-UBÉDA Valérie

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 06 novembre 2023

Pour la Présidente
La Directrice de l'IUT Lumière

Claudine GAY